

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

---

<b><u>Présent-e-s</u></b>	:	Mme Myriam	BOUCRIS	BA	Présidente
		Mme Anne	ANTILLE	C&E	Vice-présidente
		Mme Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Secrétaire Bureau
		M. Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		Mme Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		M. Christian	FREY	BA	Conseiller
		M. Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M. Alexandre	KRASNOSELSEI	Indépendant	Conseiller
		M. Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
		M. Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		Mme Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M. Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme Raphaelle	WENGER	BA	Conseillère
		Mme Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M. Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
		M. Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M. Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M. Claude	CROTTAZ		Secrétaire général
<b><u>Excusé</u></b>	:	M. Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
<b><u>Procès-verbaliste</u></b>	:	M. Philippe	BERGER		

---

BA : L'Alternative  
C&E : Centre et Entente  
LR+ : Libéral, Radical et Plus

---

**Mme M. BOUCRIS** (ci-après, Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales, ainsi que le public, de leur présence.

Par ailleurs, elle salue Mme le Maire et ses adjoints, M. le Secrétaire général, son prochain successeur, M. Dominique GUENERET, ainsi que le procès-verbaliste.

### Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 5 septembre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
  - 6.1 *P-D-1555 – Fonds intercommunal pour le développement urbain – Contribution annuelle 2024*
  - 6.2 *P-D-1556-A – Approbation du budget de fonctionnement 2024, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
  - 6.3 *P-M-1026 – Pour une diminution de la vitesse du trafic de 50km/h à 30km/h dans le village de Croix-de-Rozon*
7. Élection au conseil de fondation de la commune de Bardonnex pour le logement
8. Propositions individuelles, questions et divers
9. Calendrier

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

Mme la Présidente demande si des modifications à l'ordre du jour sont proposées.

Comme aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour, Mme la Présidente le déclare approuvé.

#### **2. Approbation du P.V. de la séance du 5 septembre 2023**

**M. G. RANA ZOLANA** indique qu'il a fait mention, à propos du centre communal, de « l'autorisation de démolition en force », et non de la « démolition en force », comme cela est retranscrit en page 427. Il demande que le procès-verbal soit modifié en conséquence.

**M. C. FREY** relève que le calendrier, en fin de procès-verbal, indique qu'une prochaine séance de la commission des finances aura lieu le 7 novembre à 20 heures et note qu'il s'agit d'une erreur, étant donné qu'elle se tiendra à 18h30.

Comme aucune autre remarque n'est formulée sur le procès-verbal, Mme la Présidente le déclare approuvé, sous réserve de l'insertion des modifications demandées et remercie son auteur.

Elle relève l'abstention de M. A. KRASNOSELSKI, qui rappelle avoir manqué la dernière séance.

#### **3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Mme la Présidente annonce que le CM a reçu une lettre des PPE d'Archamps qui se plaignent des nuisances répétées à l'ancienne école de la Bossenaz.

**Mme P. MESSERLI ALOUAN** en donne lecture.

Mme la Présidente indique que ce courrier a été transmis à l'Exécutif pour traitement et que celui-ci informera le CM de l'avancée de ce dossier.

#### **4. Communications de Mme le maire et des adjoints**

##### **Nouveau Secrétaire général**

Mme le maire salue la présence de M. Dominique GUENERET, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre. Une présentation plus détaillée de son cursus sera commentée lors de notre prochaine séance.

## **Pedibus – APEBar**

Le 22 septembre dernier, l'APEBar a mené une action pour valoriser les déplacements à pieds à l'école.

Les enfants des différents villages se sont rendus à pieds à l'école accompagnés de parents et des membres de l'APEBar. Les enfants de La Croix-de-Rozon, rejoints par ceux de Landecy, ont été accompagnés par un échassier. Ce furent de jolis cortèges qui se sont terminés par un chant dans le préau, le spectacle d'un clown et un petit déjeuner pour toutes et tous. Moment très sympathique qui a pu se tenir grâce aux membres dynamiques de l'APEBar et à l'administration communale.

## **Rencontre avec M. Pierre MAUDET, Conseiller d'État**

L'Exécutif communal a rencontré M. Pierre MAUDET le 6 octobre dernier et lui avait préparé un ordre du jour copieux, tant les problèmes de mobilité sont une réalité sur notre territoire. Cela fut l'occasion d'évoquer :

### **- Ouverture retardée de la douane de Landecy**

En évoquant le dossier depuis la résolution votée en 2004 demandant la réévaluation des comptages, en passant par le vote en 2017 d'un montant pour la réalisation de la L1-L2 abandonnée par le Canton et en lui rappelant les demandes pour retarder l'ouverture de la douane de Landecy comme mesure à l'essai dans le cadre de l'étude Genève Sud. Ce dossier sera repris avec les magistrats des communes de Plan-les-Ouates, Perly-Certoux et Troinex lors d'une rencontre à venir.

### **- La Croix-de-Rozon – Diminution de la vitesse à 30km/h**

L'Exécutif a rappelé au Conseiller d'État la pétition de 2016 adressée au Canton, puisque le village de Croix-de-Rozon est traversé par des routes cantonales et que seul le Canton a autorité pour agir, ainsi que la réponse apportée par son prédécesseur. Il est favorable à cette mesure mais nous a sensibilisés sur le recours déposé par le TCS contre le plan du Conseil d'Etat de réduire le bruit routier et imposer des réductions de vitesse sur les axes structurants. Il a préconisé de patienter jusqu'à début 2024 avant de relancer le Canton pour cette demande afin de ne pas cristalliser le débat en cours.

### **- Landecy sans trafic**

Nous avons ensuite parlé de Landecy, de la pétition de 2021 et du courrier de 2023. Nous avons insisté sur le fait qu'une partie du problème pourrait déjà être résolu en prenant la mesure de retarder l'ouverture de la douane de Landecy.

Sur ce point, il nous a encouragés à demander la mise en zone 20 km/h du village. Nous allons examiner cette solution, sachant que nous nous étions heurtés précédemment à la CMNS par rapport à ce projet.

### **- Bardonnex-Nord**

Nous avons bien évidemment discuté de Bardonnex Nord et de son virage en angle droit qui cause beaucoup de soucis aux habitants qui le bordent, du courrier de 2014 et des échanges sur la possibilité d'élargir le chemin des Chouettes dans les années qui ont suivi – incluant le vote en 2019 d'un crédit d'étude pour un schéma de circulation communal et l'étude de la mise en double sens du chemin des Chouettes – de la pétition réclamant un village plus sûr avec moins de voitures au sortir du confinement en 2020. Pour terminer, par le courrier qui vous a été lu en séance plénière de septembre, des habitants de cette partie du village, qui souhaitent relancer l'étude du chemin des Chouettes en double sens.

Il va relancer ses services pour examiner si ce n'est le double sens, au moins le sens unique de ce chemin. La problématique étant que nous devons prendre sur la SDA et que Genève n'a plus que quelques m<sup>2</sup> à grignoter et qu'il a d'autres projets à prendre en compte.

### **- Image directrice intercommunale**

Nous avons évoqué l'enjeu de l'image directrice et de la route de contournement de Perly afin d'éviter le développement de logements dans cette partie excentrée de la commune. Je pense qu'il y a été sensible et a bien entendu la problématique d'avoir des habitants aux confins de la commune, sans pouvoir les intégrer.

Nous n'avons bien sûr pas oublié de parler de la piste cyclable de la route des Hospitaliers, de sa dangerosité en raison de son étroitesse par le biais de la motion votée en 2021, de la difficulté de traverser la route des Hospitaliers et de l'intérêt d'abaisser la vitesse sur ce tronçon, comme il a pu le faire sur la route d'Annecy.

Ce point sera traité, on l'espère avec ViaRhôna, mais l'enjeu et les risques ont été expliqués. Nous allons examiner comment actualiser notre demande.

- ***Piste cyclable route d'Annecy***

Il nous a parlé d'un projet en cours d'étude avec le Département du territoire afin d'aménager une piste cyclable sur la route d'Annecy. Ce projet permettrait de maintenir la voie historique et la récupération d'eau par des aménagements de type « Fosse de Stockholm ». Ce dispositif permet de combiner des objectifs d'arborisation et de gestion des eaux pluviales. Nous nous réjouissons de cette avancée qui devrait apporter un problème au danger que représente la route d'Annecy pour les mobilités douces.

- ***Transports collectifs genevois***

Et pour finir, il a été abordé le thème de la mobilité et le besoin de voir les villages reliés entre eux par les TPG.

Cela fut une séance de travail intense, mais nous avons pu faire valoir nos arguments. Nous sommes confiant d'avoir été non seulement écoutés mais entendus du Conseiller d'État en charge de la mobilité. Cela va également nous permettre de maintenir les contacts et le dialogue avec l'office cantonal des transports pour avancer dans les réalisations.

***Journée cantonale des chemins de randonnée pédestre***

Le samedi 30 septembre a eu lieu la journée cantonale sur les chemins de randonnée qui partait de Troinex, traversait notre territoire puis celui de Plan-les-Ouates avant de retourner à Troinex. Cette manifestation organisée par l'OCAN a rencontré un énorme succès avec plus de 2'000 participantes et participants. C'est un record ! L'OCAN avait misé sur des navettes TPG pour limiter les déplacements individuels en véhicule, cela a bien fonctionné, voire trop bien, avec un peu d'attente le matin au Bachel. Sur notre territoire plus particulièrement, les randonneurs et les randonneuses ont pu découvrir l'apiculture et l'agriculture. Les bénévoles mobilisés ont été enchantés de cette journée.

***La Nuit est belle***

Malheureusement, la météo n'a pas été de la partie, mais les personnes qui se sont déplacées ont apprécié le film présenté « Où sont passées les lucioles ? ». L'envie demeure d'organiser, probablement en juin, une nouvelle soirée pour découvrir les planètes et les moyens de réduire la pollution lumineuse.

***Soirée Jeux***

La commission Sociale et culture a reçu une proposition d'une habitante qui souhaitait organiser une soirée jeux en mettant à disposition ses propres jeux. Elle-même se mettant à disposition pour encadrer et présenter les différents jeux aux personnes présentes.

La date a été fixée au mardi 14 novembre prochain dès 18h et nous vous encourageons à venir faire un tour à la Bossenaz avant la séance du Conseil municipal.

***Présentation publique – Chemin d'Archamps***

Une présentation publique du projet au chemin d'Archamps tel qu'il ressort de commission aura lieu le jeudi 12 octobre à 18h30 à la Bossenaz. Vous êtes toutes et tous conviés à cette présentation du projet.

***Nouveaux habitants***

La traditionnelle soirée d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le lundi 6 novembre à 19 heures à la salle polyvalente. Les membres du Conseil municipal sont les bienvenus.

**M. C. CREFFIELD** indique que la rencontre des trois communes avec M. P. MAUDET pour discuter des fermetures de douanes, aura lieu le 9 novembre, et précise que le CM sera informé de la nature de ces discussions.

Il indique que l'Exécutif avait également mis M. P. MAUDET au courant de la demande de la zone artisanale de voir ouverte la douane à la hauteur du chemin des Epinglis, chose qu'il ne savait pas vu qu'elle n'était pas incluse dans les dossiers qui lui avaient été transmis. Il note que la rencontre tombait à ce titre assez bien, étant donné que M. P. MAUDET rencontrait l'OFROU le lendemain. Il ajoute que le CM sera informé des prochains développements à ce sujet.

Il indique ensuite que concernant l'image directrice qui a été abordée lors de la rencontre avec le Conseiller d'État, le débat sera ouvert prochainement aux citoyens des communes concernées, et qu'une communication sera distribuée à ce sujet. Il précise qu'un habitant par commune sera tiré au sort pour chaque séance, parmi celles et ceux qui se seront inscrits pour y participer. Il explique qu'une personne y représentera les habitants, une personne les associations, et une autre le secteur de l'agriculture, et ajoute que ces réunions auront lieu les samedis durant toute la matinée. Il dit également son souhait que les citoyens qui se proposeraient pour le tirage au sort ne soient pas membres du CM, étant donné que ceux-ci bénéficient du même niveau d'information que l'Exécutif.

Il ajoute qu'il a également été abordé la question des Flexibus, pour lesquels l'Exécutif pousse pour être parmi les premiers à en avoir, sachant que leur introduction se fera en deux fois, la première en 2024, la seconde en 2025.

Concernant ensuite la piste cyclable le long de la route des Hospitaliers, il indique que le Canton procède actuellement à une mini-étude sur le sujet afin de rationaliser les arbres et les buissons qui la longent, et que ses conclusions seront peut-être disponibles à la fin de l'année ou début 2024. Il indique que l'Exécutif leur avait fait part notamment de la dangerosité de certains virages. Il déclare que rien ne sera décidé avant d'avoir pris connaissance des conclusions en la matière.

Il demande enfin au nom de l'Exécutif aux membres du CM d'être présents en nombre à la réunion de présentation de jeudi soir à la Bossenaz, afin de montrer que toutes et tous dans la commune sont soucieux des questions d'aménagement.

**M. L. LAVARINI** indique, par rapport à la lettre lue en début de séance concernant les nuisances à la Bossenaz, qu'une discussion avait eu lieu sur le sujet en février 2021 en commission bâtiments et rappelle qu'un détecteur de mouvement prend à cet endroit une alerte qui est envoyée directement à GPA. Il explique que l'idée serait de faire remonter GPA plus souvent sur place en cas d'alertes. Concernant l'autorisation de construire de l'école, tous les services ont finalement donné un préavis favorable, mais relève qu'il convient d'attendre la fin du délai de recours pour que l'autorisation soit officielle.

## **5. Rapport des présidents des commissions**

**Mme A. ANTILLE** indique que la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité ne s'est pas réunie depuis le dernier CM et précise qu'une séance initialement fixée a été annulée.

**Mme S. REUSSE** indique que la commission des bâtiments, école et sport s'est réunie le 2 octobre. À cette occasion il a été fait un point sur l'école, qui couvrait en substance ce que M. L. LAVARINI a rapporté dans ses communications. Elle indique que la commission a également accordé trois subventions sportives : CHF 500,- francs à l'association sportive *les Schtroumpfs*, CHF 1'000,- en faveur des *Lions de Genève*, qui permettront de distribuer 100 billets à la population, et CHF 500,- pour la Fête romande de gymnastique.

**M. C. FREY** indique que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité ne s'est pas réunie.

**M. B. GAUD** indique que la commission des routes, travaux et emplacements communaux ne s'est pas réunie.

**Mme S. SCHRAG** déclare que la commission sociale et de la culture s'est réunie dernièrement et a principalement discuté de la finalisation et de la distribution du cadeau des aînés et a étudié la proposition d'une habitante de la Bossenaz en vue d'organiser une soirée jeux.

**M. G. RANA ZOLANA** indique que la commission de l'environnement et du développement durable s'est réunie le 11 septembre dernier. Cette dernière a poursuivi sa réflexion sur les possibilités d'améliorer son propre fonctionnement et a évoqué deux dates pour de prochains événements auxquels la commission souhaite participer : le 31 juillet pour la Fête nationale et la Fête de l'école le dernier vendredi de juin.

## **6. Projets de délibération, résolution, motion**

### **6. 1. P-D-1555 – Fonds intercommunal pour le développement urbain – Contribution annuelle 2024**

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Mme le maire.

**Mme B. GUEX-CROSIER** indique qu'il s'agit de la traditionnelle délibération annuelle à ce sujet. En fait, la commune n'a pas vraiment le choix. Si le CM n'accepte pas ce projet de délibération, le Canton le fera à sa place par une décision du Conseil d'État. Elle explique néanmoins qu'il est dans l'intérêt de la commune d'y contribuer, étant donné qu'elle reçoit CHF 7'000,- pour tout nouveau logement et CHF 700'000,- pour toute nouvelle classe. Elle rappelle qu'il s'agit là d'un mécanisme de compensation pour que l'effort soit partagé entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas ou moins.

Comme la parole n'est pas demandée, Mme la Présidente soumet au vote le projet de délibération suivant :

#### **FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) – CONTRIBUTION ANNUELLE 2024**

Considérant,

- le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,
- la planification qui assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,
- le groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, qui s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,
- la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,
- le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,
- le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (ci-après FIDU),
- la création du fonds compétent sous la forme d'une fondation de droit public composée de 7 représentants (cinq seront désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du DT) pour les attributions des financements versés aux communes,
- les attributions versées, lesquelles seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement,
- que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,
- que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions,

- la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,
- la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts, approuvés par l'assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,
- la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts, approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et la loi sur le FIDU.

Sur proposition de Mme le maire,

le Conseil municipal

**DÉCIDE à l'unanimité, soit par 15 voix pour :**

1. D'ouvrir un crédit de CHF 98'100,- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (rubrique 0290.1462 *Subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun*).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2025.
4. D'autoriser Madame le maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

**6.2 P-D-1556-A – Approbation du budget de fonctionnement 2024, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter**

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Mme le maire.

**Mme B. GUEX-CROSIER** indique tout d'abord que le projet ne saurait être voté sur le siège ce soir étant donné que la délibération n'a pas été envoyée dans les délais. En outre, il est important que le projet passe dans toutes les commissions, que toutes les lignes y soient étudiées, et que d'éventuels amendements soient proposés. La délibération sera ensuite soumise au vote lors du prochain CM.

En parcourant le document intitulé « Présentation du projet de budget 2024 », elle relève quelques éléments-clé, soit notamment aux charges :

- Une augmentation de celles liées à la petite enfance (+ CHF 21'000,- au GIAP + CHF 5'000,- à Citron Myrtille + CHF 10'000,- à la crèche de la Cigogne + CHF 251'000,- pour le financement de la crèche de Troinex ouverte en septembre 2023).
- La reconduction des mandats et actions liés à la thématique environnementale, notamment eu égard à la réduction des déchets.
- Le maintien des prestations offertes aux habitants de la commune (subventions TPG, périscolaire, activités pour les seniors).
- Le maintien de la politique pour l'aide au développement durable à l'étranger et des actions sociales menées en Suisse (0.7% du total des charges moins les amortissements pour chacune).
- La relocalisation des activités anciennement situées au centre communal.
- Une économie sur les amortissements 2024 grâce aux amortissements complémentaires réalisés en 2022.

- Une augmentation, des charges du personnel, liée à la construction du nouveau groupe scolaire et au transfert des charges entre le canton et les communes.

Et aux revenus :

- L'établissement du budget sur la base de 43 centimes.
- Indexation des salaires au coût de la vie à 2%.
- Des recettes de la taxe professionnelle communale estimées à CHF 146'500,-.
- Une fréquentation scolaire en hausse pour les élèves domiciliés à Plan-les-Ouates (+CHF 10'500,-).
- Une valeur locative de CHF 614'460,- pour la halle artisanale.
- Un revenu de la péréquation intercommunale (FI) CHF 494'000,- soit CHF 104'000,- de plus qu'en 2022.
- Une augmentation de CHF 62'000,- des revenus liés à l'impôt à la source contrebalancée par une compensation financière versée aux communes frontalières françaises en hausse de CHF 10'000,-.

Elle termine en indiquant que le projet de budget présente un excédent de revenus de CHF 2'734,- soit un budget à l'équilibre. Ajouté aux amortissements, il révèle un autofinancement s'élevant à CHF 828'405,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements (recours à l'emprunt) de CHF 6'684'695,-.

**M. J.-C. MARCHAND** demande sur quelle base a été prévu l'intérêt de CHF 193'000,- sur les CHF 5'000'000,- que coûte l'école ? Il évoque une base raisonnable de 3% pour l'avenir et demande confirmation du fait que ce montant représenterait dès lors la totalité actuelle du montant des charges de la commune.

**Mme B. GUEX-CROSIER** répond que la commune a actuellement un bout d'emprunt et qu'elle ne pense pas emprunter tout de suite, car elle a un encore de l'argent auprès du Canton. Elle dit en outre estimer que le taux d'emprunt sera probablement inférieur à 5% étant donné le taux actuel qui tourne plutôt autour de 2,30%. Elle indique que le rapatriement ou non de l'argent du Canton dépendra notamment du taux proposé pour un éventuel emprunt.

**M. G. RANA ZOLANA** demande si le fait de commencer à comptabiliser les amortissements dès l'inscription d'un immeuble au budget constitue une obligation légale ou un choix ?

**Mme B. GUEX-CROSIER** répond qu'il s'agit d'une obligation légale.

**Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI** demande de quoi se compose l'argent à disposition auprès du Canton ?

**Mme B. GUEX-CROSIER** répond qu'il s'agit d'une part des impôts pas encore redistribuée par le canton, qui les reverse par morceaux, mais qu'il est possible de la réclamer sur demande. Elle relève qu'à l'époque il n'était pas intéressant de le faire étant donné les intérêts négatifs.

**M. C. FREY** demande à combien s'élève ce montant ?

**Mme B. GUEX-CROSIER** répond qu'il s'élève à environ CHF 2'000'000,-.

**M. C. FREY** propose de renvoyer l'étude de ce projet de délibération en commission des finances.

**M. G. RANA ZOLANA** propose de le renvoyer dans toutes les commissions.

Mme la Présidente indique avoir pris note de la demande de M. C. FREY et de M. G. RANA ZOLANA consistant à renvoyer le texte aux différentes commissions.

**M. N. VERNAIN-PERRIOT** rappelle que le directeur du SAFCO a été reçu récemment et qu'il avait précisé que le budget devait être mis à disposition des membres du Conseil municipal sous un format électronique si cette version existait et que ce qui relevait du domaine privé était caviardé.

**Mme B. GUEX-CROSIER** répond qu'il n'existe un document électronique que pour le budget en 2N2F, non dans la version plus détaillée souhaitée par M. N. VERNAIN-PERRIOT, où elle n'existe qu'en format papier et PDF, non en format Excel.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote le renvoi du P-D-1556-A à toutes les commissions.

**Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 15 voix pour.**

### **6.3 P-M-1026 – Pour une diminution de la vitesse du trafic de 50km/h à 30km/h dans le village de Croix-de-Rozon**

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Mme R. WENGER qui donne lecture de l'exposé des motifs.

**M. G. RANA ZOLANA** déclare qu'à sa connaissance, La Croix-de-Rozon a deux rues, à savoir le chemin d'Archamps et le chemin des Forches, et demande si la volonté de limiter la vitesse concerne aussi la route cantonale.

**Mme R. WENGER** répond que la demande formulée dans le projet de motion concerne uniquement la route cantonale, et fait observer que les deux chemins évoqués ont déjà une vitesse limitée à 20 ou 30 km/h.

**M. J.-C. MARCHAND** estime que même si la vitesse n'y est pas limitée à 30 km/h, il est déjà difficile de rouler à 50 km/h à Croix-de-Rozon.

**Mme R. WENGER** rétorque que cela dépend, convenant cependant que c'est en effet peu possible aux heures de pointe. Elle relève cependant que des automobilistes roulent parfois vite, et que les passages piétons sont souvent empruntés par des enfants.

**Mme V. CRETENAND** déclare tout d'abord abonder dans le sens des intentions des motionnaires, mais s'interroge sur son opportunité, en particulier au vu de ce que l'Exécutif a rapporté de sa rencontre avec M. Maudet, notamment en ce qui concerne le recours du TCS. Elle se demande s'il ne serait pas mieux de travailler sur des mesures provisoires, d'ici à ce que le Canton prenne des décisions, et cite par exemple des patrouilleuses.

**Mme R. WENGER** relève que ce sujet n'a, par le passé, pas beaucoup été évoqué et qu'il est important de faire en sorte qu'il avance par le biais de la motion proposée.

**Mme A. ANTILLE** estime pour sa part que ce qui est indiqué dans la motion fait partie des sujets qui ont été fort discutés, et dit son étonnement par rapport à la démarche entreprise par rapport à une route qui relève de la compétence cantonale. Elle dit néanmoins son accord avec le fond de cette motion.

**Mme S. REUSSE** estime que le fait que le canton demande à Bardonnex de temporiser certaines de ses demandes n'empêche pas de rajouter ce sujet à la liste, étant donné qu'il s'inscrit dans une démarche globale liée à la mobilité. Elle déclare dès lors que ce qui est proposé dans la motion n'a rien d'étrange, et relève qu'il serait aussi judicieux de se pencher sur des solutions provisoires qui seraient du ressort de la commune.

**M. A. KRASNOSELSKI** relève que des mesures ont été prises à Soral en ce sens, avec une limitation dans le village à 30 km/h, assurée également par un système de chicanes en place dans une certaine plage horaire. Il fait ainsi observer qu'il est possible d'obtenir en demandant au canton une réduction de vitesse sur une route cantonale qui passe dans un village.

Rappelant ensuite qu'une pétition signée par 3'500 personnes pour demander l'établissement d'une piste ou d'une bande cyclable a été déposée il y a peu, au département de M. Maudet. Il dit regretter le fait que l'on argue ici le fait que la compétence soit cantonale pour ne rien faire.

Il déclare ensuite que les voitures circulent parfois à plus de 50 km/h à Landecy, et relève que cela n'y améliore pas la qualité de vie. Il conclut enfin en expliquant qu'il s'agit là de différents faits, non d'idéologie.

**M. C. FREY** relève qu'au moment où le conseiller d'Etat concerné propose à l'Exécutif de passer à une limitation à 20 km/h à Landecy, il serait opportun de sauter dans la brèche et de faire en sorte que la commune intervienne auprès du Canton sur la question soulevée dans la motion, reconnaissant qu'il s'agit bien entendu d'une compétence cantonale. Il fait observer que cette problématique des limitations de vitesse dans les villages est nationale, et cite à cet effet l'exemple de Fribourg. Il déplore enfin que l'on cherche ici des arguments pour ne rien faire.

**Mme R. WENGER** signale que le TCS a fait recours contre une généralisation du 30 km/h, non contre une adoption ponctuelle de cette limitation, en particulier dans les villages. Elle déclare que l'objectif de la motion s'inscrit dans une démarche globale visant à rendre le village plus vivable en contribuant à améliorer la qualité de vie en son sein, alors qu'il est devenu un lieu de fort passage, et estime qu'il n'est pas normal qu'une route située à côté d'une garderie soit seulement limitée à 50 km/h.

**Mme A. ANTILLE** indique tout d'abord que l'Exécutif agit déjà sur cette question auprès du Canton, et se dit ensuite étonnée par la forme utilisée par les motionnaires, estimant que ce n'est pas de cette manière que l'on doit traiter ce type de questions.

**M. C. CREFFIELD** déclare qu'il ne lui appartient pas de s'immiscer dans les débats, mais fait part de son étonnement par rapport à la motion, rappelant que son contenu a été abordé avec M. Maudet, qui l'a accueilli avec sympathie. Il indique par conséquent que si cette motion est renvoyée à l'Exécutif, celui-ci ne fera rien de plus, étant donné qu'une procédure est déjà en cours.

**Mme R. WENGER** estime que si ces thèmes ont été abordés en commission, la question du 30 km/h ne l'a jamais été, et regrette que l'Exécutif n'ait pas indiqué plus tôt qu'elle allait être abordée avec M. Maudet.

**M. C. CREFFIELD** indique que suite à la pétition évoquée par M. A. KRASNOSELSKI, un arrêté a été pris pour limiter la vitesse, actuellement à 80 km/h, à 50 km/h sur la route d'Annecy entre la sortie de Croix-de-Rozon et l'entrée sur la route de Drize, et que cette décision sera rendue effective ces prochaines semaines. Il explique que c'est pour cela que l'Exécutif a demandé que la même mesure soit prise sur la route des Hospitaliers, relevant qu'il serait illogique d'avoir presque toute la route d'Annecy à 50 km/h (à l'exception des zones limitées à 30 km/h), puis la route des Hospitaliers à 80 km/h jusqu'à Saconnex-d'Arve. Il déclare que c'est ce qui a été demandé au Canton, y compris pour la zone 30, et que leur a été indiquée la marche à suivre, qu'ils vont suivre. Il fait observer par conséquent que tous les points de cette motion ont été abordés et que la machine est déjà en route. Et que par conséquent, rien de supplémentaire ne serait effectué en cas de renvoi à l'Exécutif, étant donné que le processus est déjà lancé.

**Mme C. BRECHBUHL MOLNARFI** dit son accord avec beaucoup d'arguments évoqués ce soir, et note que si pratiquement tous les villages et toutes les communes ont des limitations de vitesse à 30 km/h, il paraît aberrant que Croix-de-Rozon n'en ait pas. Elle estime dès lors que voter en faveur de la motion n'est pas préjudiciable au fait d'atteindre ce but.

**M. C. CREFFIELD** indique qu'il n'est pas opposé à cette motion, mais que son renvoi ne susciterait aucune action supplémentaire.

**Mme C. BRECHBUHL MOLNARFI** dit son souhait que l'Exécutif prenne la parole quand Mme la Présidente la lui accorde.

Mme la Présidente estime que cela serait en effet préférable.

**M. B. GAUD** dit être extrêmement d'accord sur le fond avec le texte de la motion, mais estime, au vu de ce qu'a dit l'Exécutif ce soir au sujet des discussions avec le canton, qu'il n'y a pas tellement d'intérêt à la maintenir.

**Mme A. ANTILLE** dit trouver la forme de la motion surprenante et demande si les choses peuvent se faire ainsi.

**Mme B. GUEx-CROSIER** répond que sa forme pose en effet problème, expliquant qu'une motion ne peut pas décider de quelque chose, d'autant moins de la limitation de vitesse sur une route cantonale. Il lui paraîtrait dès lors idéal qu'elle soit renvoyée en commission afin d'être reformulée correctement. Elle déplore ensuite le fait que l'information délivrée en début de séance ait pu passer pour une opportunité, précisant que le magistrat cantonal avait choisi lui-même une date pour sa venue, succédant à une forte insistance de l'Exécutif pour qu'il fasse le déplacement, étant donné les problèmes de trafic que connaît la commune. Elle rappelle ensuite que la première demande en vue de limiter davantage la vitesse sur la commune date de 2016, notant que la commune n'avait alors pas été entendue, et avait même dû enlever certains dispositifs pour faire ralentir les véhicules pour permettre aux bus des TPG de passer. Elle explique que ce premier refus n'a pas empêché l'Exécutif de réitérer sa demande auprès du magistrat pour que la vitesse soit limitée à 30 km/h. Elle rappelle que M. Maudet les a vivement encouragés à temporiser leur demande et à attendre le résultat du recours du TCS, afin d'éviter que cela s'ajoute à d'autres sujets de crispations avec cette institution. Elle encourage donc à nouveau les motionnaires à soutenir un renvoi en commission pour travailler la forme.

**Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI** se demande à quoi bon la renvoyer en commission alors que M. C. CREFFIELD a déclaré que l'Exécutif ne ferait rien de plus.

**Mme B. GUEx-CROSIER** constate qu'en l'état elle ne peut être votée pour une question de forme et estime qu'il serait dès lors opportun de la renvoyer en commission afin que ses auteurs et autrices puissent la porter correctement en plénière.

**Mme S. REUSSE** déplore le fait que le débat sur le fond soit annihilé au profit d'un débat sur la forme et peine à comprendre pourquoi l'Exécutif n'a pas indiqué au rédacteur ou à la rédactrice que la forme n'était pas adéquate s'il le savait, au même titre que Mme A. ANTILLE, disant regretter qu'un soutien logistique ne soit pas mis à disposition pour assurer une rédaction qui soit respectueuse de la bonne forme.

Elle estime, sur le fond, que la motion permettrait d'envoyer un signal clair à la population sur un sujet important qui est à suivre.

**Mme B. GUEx-CROSIER** demande si, lorsque la motion a été transmise au secrétariat, elle l'a été pour être mise à l'ordre du jour ou pour demander un soutien à la rédaction ?

**Mme R. WENGER** dit ne rien avoir contre le fait de renvoyer le texte en commission pour qu'il soit retravaillé, estimant que l'essentiel est que la question de mieux aménager le village du point de vue de la mobilité soit portée par tout le CM. Elle estime qu'il serait aussi possible de proposer un amendement maintenant pour que le « décide » soit enlevé et de la voter juste après. Quelque soit la possibilité choisie, il est important d'envoyer un signal aux communiens que les choses sont prises en mains sur un sujet qui les préoccupe, et que la motion permet en ce sens de faire apparaître cette demande quelque part.

**M. G. RANA ZOLANA** indique qu'une motion consiste en une demande faite à l'Exécutif d'étudier quelque chose et de revenir plus tard devant le CM pour lui apporter des éclaircissements ou une réponse particulière. Il relève qu'ici la motion ne demande pas comme il se devrait, mais exige de l'Exécutif d'exécuter quelque chose.

**Mme R. WENGER** demande si la motion peut être votée sur le « décide » et remplacée par « demande ».

**Mme V. CRETENAND** relève qu'un renvoi en commission permettrait non seulement de travailler sur la forme, mais aussi sur le fond, en proposant par exemple des mesures provisoires pour pallier le problème soulevé en attendant des solutions cantonales et de rester ainsi dans la vigilance par rapport à une problématique qui préoccupe les habitants.

**M. C. CREFFIELD** déclare que la motion concerne uniquement Croix-de-Rozon et explique que l'Exécutif a aussi demandé un 30 km/h de limitation sur la route du Prieur, de manière à éviter que deux zones 30 soient entrecoupées par une zone 50, ce qui n'aurait pas de sens.

**M. C. FREY** fait observer que si le problème de la motion réside dans les deux invites, il propose un amendement à la motion qui formulerait une seule invite : « ... demande à l'Exécutif d'entreprendre, etc. ».

**M. V. CRETENAND** note que cette demande est déjà honorée.

**M. C. FREY** rétorque que ce n'est pas parce que la question se discute que quelque chose se fait et relève que cette demande n'a pas de réalité dans les textes. Il déclare à ce titre que si la motion était votée, son texte, rendu public, constituerait un point de référence, et estime qu'il est bon de fixer certaines choses à un moment donné, quand bien même les discussions sur un sujet seraient anciennes.

**Mme B. GUEx-CROSIER** relève qu'une motion est une demande d'étudier quelque chose, et demande à M. C. FREY ce que l'on demande d'étudier avec son amendement. Elle estime qu'il s'agit plutôt de la forme d'une résolution que de celle d'une motion.

**M. C. FREY** estime que l'on fait preuve là de formalisme. Il note que l'on retrouve ici la proposition consistant à demander à un moment donné à l'Exécutif d'apporter un conseil à la formulation.

**Mme B. GUEx-CROSIER** rappelle qu'une séance d'information avait eu lieu en début de législature, ainsi qu'une séance avec le SAFCO, et estime que le fait de rappeler à chaque séance les outils et leur usage adéquat serait compliqué et prolongerait les séances. Elle rappelle dès lors que sur cet objet, la meilleure solution consiste selon elle à traiter la motion en commission, à revenir avec une formulation correcte et à pouvoir la voter, et qu'il ne sert à rien de perdre du temps ici. Elle déclare ensuite que sur le fond tout le monde est d'accord, y compris l'Exécutif qui y a déjà répondu. Elle insiste à ce titre sur le fait que lors de la rencontre avec M. P. MAUDET, tous les dossiers et problèmes routiers ont été abordés et qu'il n'est pas question d'en cacher certains sous le tapis.

En l'occurrence, il s'agit seulement de le faire sous la bonne forme, avec la bonne terminologie et les bonnes formules.

**M. M. BOYMOND** estime qu'il n'y a pas de problème sur le fond, mais sur la forme, et souhaite que le débat sur cette question soit prolongé en commission, plutôt que d'y passer du temps maintenant.

**M. B. GAUD** indique ne pas vouloir revenir sur un terme qu'il avait utilisé par le passé, mais estime que faire voter une motion qui consiste à demander à l'Exécutif quelque chose qu'il fait déjà n'a pas grand sens.

**M. A. KRASNOSELSKI** déclare que ce débat révèle un vice de communication, et estime qu'il aurait été possible d'y pallier si l'Exécutif avait informé le CM des détails de sa rencontre avec M. Maudet avant que la motion soit mise sur la table.

**M. C. CREFFIELD** rétorque que la rencontre a eu lieu vendredi, si bien qu'il aurait été difficile d'en informer le CM avant ce soir.

Mme la Présidente demande à la dépositaire de la motion ce qu'elle souhaite faire.

**Mme R. WENGER** propose de la renvoyer à la commission des routes, travaux, et emplacements communaux pour la mettre en bonne forme.

Mme la Présidente demande à M. C. FREY s'il retire son amendement.

**M. C. FREY** répond par la positive.

**M. C. CREFFIELD** estime qu'il conviendrait plutôt de la renvoyer à la commission de l'aménagement, de l'urbanisme, et de la mobilité, étant donné qu'il s'agit avant tout d'une question de mobilité.

Mme la Présidente demande à Mme R. WENGER si cette option lui convient ?

**Mme R. WENGER** s'interroge si elle a le choix ?

**M. A. KRASNOSELSKI** rappelle que les discussions sur le double sens du chemin des chouettes avaient eu lieu au sein de la commission des routes, travaux et emplacements communaux, et estime qu'il va de soi que cette motion doit aussi y être traitée.

Mme la Présidente propose à Mme R. WENGER de formuler sa proposition.

**Mme R. WENGER** indique qu'elle propose le renvoi de la motion à la commission des routes, travaux et emplacements communaux.

**Le renvoi est accepté par 12 oui, 0 voix contre et 2 abstentions.**

## **7. Élection au conseil de fondation de la commune de Bardonnex pour le logement**

**Mme S. REUSSE** indique que son groupe L'Alternative propose la candidature de M. N. VERNAIN-PERRIOT. M. N. VERNAIN-PERRIOT est élu par acclamations et reçoit les félicitations de Mme la Présidente.

**Mme B. GUEX-CROSIER** annonce que la prochaine séance du conseil aura lieu le jeudi 2 novembre à 18h30 et sera consacrée à l'étude du budget 2024.

## **8. Propositions individuelles, questions et divers**

**Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI** s'interroge sur la fermeture du chemin du Maraîchet durant une semaine pour cause de travaux actuellement en cours. Elle relève que plusieurs personnes du village lui ont fait part de leur étonnement face au fait qu'aucune information n'ait été transmise à ce sujet.

**M. C. CREFFIELD** demande si ces personnes ont contacté l'administration à ce sujet ?

**Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI** répète que sa demande concerne précisément l'absence d'information en amont et souhaite savoir pourquoi cela n'a pas été fait ?

**Mme B. GUEX-CROSIER** indique qu'elle prend note de cette question et que l'Exécutif y répondra au prochain CM.

**M. N. VERNAIN-PERRIOT** remercie tout d'abord pour son élection par acclamations. Ensuite, il rappelle qu'il avait réussi lors du dernier budget à faire transférer CHF 1'500,- de la ligne du déneigement pour que la classe de 8P plante un arbre dans le verger communal. Il souhaite savoir ce qu'il en est.

**Mme B. GUEX-CROSIER** répond qu'elle ne possède pas la réponse et qu'elle y répondra au prochain CM.

**M. A. KRASNOSELSKI** se permet de signaler une détérioration avancée des bas-côtés et des trous en formation le long de la route de Foliaz, proche de l'entrée de Bardonnex et relève qu'il conviendrait d'intervenir. Cela pourrait s'avérer dangereux quand la saison hivernale arrivera.

Il indique aussi que des habitants ont attiré son attention quant à l'abattage des arbres récemment effectué, arguant, photos à l'appui, que les arbres n'étaient ni morts ni malades, mais semblaient en bonne santé et qu'ils ont été abattus à la va-vite de manière bizarre. Il souhaite savoir ce qu'il est possible de faire pour vérifier cela ?

**M. L. LAVARINI** indique que la réponse à cette question se trouve dans le PV de la dernière séance. Il rappelle qu'une étude du patrimoine arboré de la commune a été effectuée et que l'OCAN a donné son accord à l'abattage de ces arbres, précisant qu'il n'autorise pas à abattre des arbres en bonne santé.

**M. J.-C. MARCHAND** demande ce qu'il en est du mur qui s'est effondré derrière la petite fontaine de la place De-Brunes ?

**M. C. CREFFIELD** répond que le propriétaire est prié de le réparer séance tenante, rappelant qu'il avait déjà été averti de l'état précaire du mur. Il ajoute que s'il ne le fait pas il sera mis en demeure de le faire, et en dernière extrémité sera facturé par la commune pour sa réparation.

**M. M. BOYMOND** indique ne pas avoir tout à fait compris ce qui avait été dit sur l'ouverture de la douane à hauteur du chemin des Epinglis, et demande à M. C. CREFFIELD s'il peut y revenir.

**M. C. CREFFIELD** indique qu'il s'agit d'une demande qui remonte aussi à un certain temps pour avoir une ouverture douanière qui donnerait sur la zone artisanale. Il relève que cela représenterait aussi un intérêt pour la commune, car il serait plus facile de forcer ensuite les camions à prendre l'autoroute, dans les deux sens.

**M. M. BOYMOND** dit trouver l'idée excellente et souhaite savoir quand elle sera mise en œuvre ?

**M. C. CREFFIELD** répond qu'il s'agit d'un sujet de longue haleine, mais qu'il a été transmis à M. Maudet, qui ne disposait pas de cet élément avant sa rencontre avec l'OFROU.

**M. J.-C. MARCHAND** indique qu'il avait oublié de signaler, au sujet de la fontaine de la place De-Brunes, que le couvert qu'elle avait perdu serait chez SAPEY au manège.

**M. C. CREFFIELD** dit être au courant de cette affaire, mais indique que le principal intéressé nie, et qu'il est dès lors difficile d'agir.

## 9. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
30/10/23	18:30	Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des commissions
01/11/23	18:30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
17/10/23	20:30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
20/11/23	18:30		
18/12/23	18:30		
07/11/23	18:30	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
19/10/23	18:30	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
10/10/23	19:00	Sociale et culture	Salle des commissions
29/11/23	18:30		
16/01/24	18:30		

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales de leur présence et lève la séance à 22h12.